

Diffusion :	Organisateur	C.D.R	C.R.R	C.N.R - F.F.A	rapports.hs@athle.fr
-------------	--------------	-------	-------	---------------	----------------------

Rédigé par :	DESNOES Christophe
Qualification :	Officiel Fédéral Running
Adresse :	39 rue de la Barre 49370 LA POUEZE

Date : 20/10/2020
N° Licence : 371167
Email : desnoes_christophe@bbox.fr
Tel : 06 37 14 37 40

NOM DE LA COURSE : Trail des Forts de Besançon		Date : 11/10/2020	
LIEU : BESANÇON		N° Département : 025	
LIGUE : Bourgogne Franche-Comté	Type trail (XXS, XS...) : M		
Niveau du label : National	Réduction tarif licenciés	XXX	NON

Caractéristiques de l'épreuve			
Distance : 53 km		Km effort : 77	
Dénivelé positif : 2440m		Temps du premier : 4h09'41	
Nombre de ravitaillements :		Temps du dernier : 9h17'02	
Nombre de coureurs classés : 696		Nombre de barrières horaires : 4	
Heure de départ : 07h30		Heure arrivée du dernier : 16h47'32	

Conditions atmosphériques :	Température	Départ: °C	Arrivée: °C
-----------------------------	-------------	------------	-------------

ORGANISATION DE LA COURSE :	Amicale Sportive Territoriale Bisontine		
Adresse :	2 rue Mégevand 25000 BESANÇON	Tél. :	06 25 45 98 01
		e-mail	trailbesancon@free.fr
Nom du directeur de la course :	Jean-Marie BAVEREL		

SERVICE SANTÉ SECOURS			
Secouristes nom de la société : ADPC 25			
	OUI	NON	Informations complémentaires
Kinésithérapeutes / podologues		X	Respect recommandations COVID 19
Médecins	X		Nbre : 3 (médecin référent Dr THIEBAUT)
PC secours	X		
Postes de Secours		X	Secouristes et véhicules dispatchés sur le circuit
Ambulances pour transport vers hôpital	X		Nbre : 1
Remarques concernant le dispositif de sécurité			
21 secouristes sur le DPS – 4 défibrillateurs répartis sur le parcours Un numéro d'urgence inscrit sur les dossards.			

Liste du matériel :
Matériel obligatoire : ✓ Système d'hydratation de 1L minimum avec porte gourde ou watebag ✓ une réserve alimentaire ✓ un vêtement de pluie ✓ un sifflet ✓ une couverture de survie
Matériel conseillé : ✓ Téléphone portable avec batterie chargée.
Matériel non autorisé : ✓ Bâtons de marche

RESPECT DU PARCOURS	OUI	NON	JUSTIFIER
Avez-vous un eu un plan du parcours ?	X		
Ce plan comportait-il les zones de secours	X		
Avez-vous eu le tableau des horaires de passage ?	X		
Le parcours a-t-il été respecté ?	X		
Balisage suffisant ; Points dangereux signalés et protégés	X		
Fléchage correct	X		
VALIDATION			
M ou MM les officiels juges arbitres Running valident les performances	X		
Remarque : (si une partie du parcours a été emprunté de nuit, dispositif mis en place)			

Si les performances ne sont pas validées, le JA devra prévenir par mail dès la fin de l'épreuve la CNR la CRR et l'officiel logica

Points de Contrôle par l'officiel	OUI	NON	JUSTIFIER
Véhicule mis à disposition de l'officiel	X		Auto
Contrôles effectués par l'officiel	X		Nbre 4
Relevés des contrôles : (distance et n° de dossard)			
VOIR ANNEXE			

ÉPREUVES SIMULTANÉES :	OUI	NON	JUSTIFIER
Si un relais a eu lieu, le départ a-t-il été décalé		X	De combien : départ simultané pour le 53km en relais à 2

Environnement : Description des mesures prises pour protéger l'environnement :

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :					
Locaux prévus et conformes	OUI	NON	Contrôles effectuées	OUI	NON
Nombre d'Athlètes contrôlés : 6 sur le 53 KM et 6 sur le (3H et 3F)					
Remarques					
Pas de qualification spécifique pour le délégué (M. Jean-Marie BAVEREL) et les escortes prévues n'étaient pas licenciées FFA.					

DOSSARDS :					
Tyvek, feutrine, plastique, carton				Tyvek	
				OUI	NON
Conforme à la réglementation					X
Dossards hommes distincts des dossards femmes					X
Si dossards distincts, comment est faite la différence ? Cocher la bonne case					
Séries de numéros		Couleur		Symbole	

ORGANISATION DU DÉPART :	OUI	NON	JUSTIFIER
Signalisation du lieu de départ pour les coureurs	X		
Contrôle des dossards au départ (savoir qui est parti)	X		
Aire de départ suffisamment large	X		
Sas réservé à l'élite	X		
Respect de l'horaire de départ	X		07h30
Maintien du public par barriérage avant et après la ligne	X		
La ligne de départ a-t-elle été respectée par l'ensemble des coureurs	X		
Sonorisation du lieu de départ	X		
Si matériel obligatoire a-t-il été contrôlé sur au moins 20 coureurs ?		X	
REMARQUES			
Port du masque obligatoire au départ			

ORGANISATION DE L'ARRIVÉE :	OUI	NON	JUSTIFIER
Longueur de l'artère d'arrivée suffisamment longue	X		
L'accès à la zone d'arrivée est-il contrôlé ?	X		
Maintien du public par barriérage avant et après la ligne	X		
Temps publiés par l'organisation conforme aux temps relevés du chronométreur	X		
REMARQUES :			
Port du masque obligatoire à l'arrivée			

CHRONOMÉTRAGE DE L'ÉPREUVE						
Nom du prestataire : LIVETRAIL						
E-mail du prestataire : info@livetrail@net						
Système de chronométrage utilisé (marque) : puce au dossard uRtime (technologie Radio Frequency Identification – Ultra Haute Fréquence)						
Puces au pied	OUI	NON	Puces au dossard	OUI	NON	Autres :
RÉSULTATS :				OUI	NON	JUSTIFIER
Prestataire agréé FFA					X	
Édition des résultats papier à la demande				X		
Système de contrôle supplémentaire avec caméra, lecture immédiate				X		
Système de contrôle supplémentaire avec caméra, lecture différée				X		
Imprimés conformes à la réglementation				X		
Publication des N° de licences FFA					X	
Temps officiel arrondi à la seconde supérieure				X		
Information rapide par l'animateur				X		
Résultats chargés sous 48h sur athle.fr, conformes à la validation du JA				X		
Jury chargé sur athle.fr sous 48h					X	
Points de contrôles intermédiaires				X		Nbre 4
Suivi des points de contrôles (ex via live)				X		
REMARQUES :						
4 points de contrôles répartis judicieusement sur le circuit et estimations des temps de chaque participants en fonction des temps de passage. Malgré son engagement, Livetrail ne nous a pas fait parvenir l'intégralité des résultats par mail comme convenu.						

CEREMONIE DE REMISE DES RECOMPENSES :	OUI	NON	JUSTIFIER
Bon déroulement général	X		
REMARQUES :			
Remise des récompenses aux 5 premiers au scratch uniquement dès validation des résultats afin de respecter les règles sanitaires.			

REMARQUES – APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU JUGE ARBITRE
Voir conclusions de l'annexe

LA COTATION

PRÉREQUIS OBLIGATOIRES	OUI	NON
ORGANISATION CONTRÔLE ANTIDOPAGE PRÉVU	X	
PLAN DU PARCOURS	X	

Ne pas remplir la grille si les prérequis ne sont pas validés

ITEMS	DÉTAILS	maxi pts	cotation
Respect du parcours	par l'ensemble des coureurs	5 pts	5
Sécurité	Plan du parcours + horaires passages coureurs	4.pts	4
	Service médical conforme (voir notice)	4.pts	4
	Main courante abandons	4.pts	0
	Détection des partants	4.pts	4
Informations coureurs	Voir notice	4 pts	4
Environnement	Voir notice	5 pts	5
Nbre de classés	Entre 100 et 300 classés	5 pts	15
	Entre 301 et 500 classés	10 pts	
	Entre 501 et 1000 classés	15 pts	
	Plus de 1000 classés	20 pts	
Chargé sur athle.fr	Sous 48h	5 pts	2
	Sous 8 jours	2 pts	
Jury complet	voir notice	10 pts	4
Prestataire agréé	Agréé avec suivi live	10 pts	0
	Agréé	5 pts	
Dossards distinctifs H-F	voir notice	5 pts	0
Avis du JA	Notation de l'épreuve (voir notice)	20 pts	16
Total cotation			63

Date :
20/10/2020

Nom, Prénom et Qualification :
DESNOES Christophe
Officiel Fédéral Running

SIGNATURE :



Consignes pour le remplissage de la grille d'évaluation d'une course sur route à label à l'intention du juge arbitre responsable de la rédaction du rapport de trail

Cette grille de cotation est destinée à évaluer le niveau d'une organisation et pourra servir pour l'attribution des différents niveaux de label.

Il est donc important de la rédiger correctement en toute objectivité. Le score maximum possible serait de 100 points.

Sont évalués successivement dans cette grille de cotation

1- **Respect du parcours** 5 pts ou 0 pt si plus de 10 se sont trompés

2-Sécurité (avec un maximum de 16 points)

-Plan du parcours + horaires passages coureurs

4 pts : si le plan comporte un profil + un plan avec indication de l'accessibilité de chaque portion et emplacement poste de secours+ un tableau avec les horaires de passage des coureurs, sinon 0 pt

-Service médical conforme 4 pts ou 0 pt si une norme ci-dessous n'est pas respecté

Désignation / Localisation	Moyens à engager
Sur la ligne de départ	▪ si > à 1000 coureurs (2) : un médecin + un infirmier ; ▪ si < à 1000 coureurs (2) : présence de secouristes ; ▪ en milieu hostile (1) et/ou s'il n'y a pas d'ambulance pouvant évacuer vers une structure de soins d'urgences vitales en moins de 30 mn : présence obligatoire d'un médecin.
Sur la ligne d'arrivée	▪ un médecin obligatoire dès lors qu'une des 3 conditions ci-dessous est remplie : - >500 coureurs ; - temps course du 1er > 2h ; - pas d'ambulance pouvant évacuer vers une structure de soins d'urgences vitales en moins de 30 mn ; ▪ Une équipe de Secouristes avec matériel de brancardage ; ▪ Une infirmière en plus du médecin si >1000 coureurs.
Ambulance pour transport vers une structure hospitalière (cf paragraphe 3-3-1)	1 ambulance si > à 1000 coureurs (2) 2 ambulances si > à 3000 coureurs (2)

-Main courante abandons qui note tous les incidents avec l'heure 4 pts ou 0 pt

-détection des partants : informatiquement ou manuellement, l'organisateur doit savoir qui est parti 4 pts ou 0pt

2-Informations des coureurs : 4 pts si l'organisateur a informé les coureurs sur son site ou sur le bulletin, de l'heure de départ, de la distance, du dénivelé, des barrières horaires, des points de ravitaillement, du matériel autorisé, conseillé, de l'autorisation ou pas des bâtons. 2 pts s'il ne manque que 2 éléments sinon 0pt

3-Environnement 5 pts si consignes sur le respect de l'environnement sont mentionnées sur le bulletin et sont rappelées au départ. 2 pts si une seule action sinon 0 pt

4-Le nombre de classés (nombre d'arrivants de la course à label seulement selon le classement officiel validé sur athle.fr)

5 pts entre 100 et 300 classés

10 pts entre 301 et 500 classés

15 pts entre 501 et 1000 classés

20 pts plus de 1000 classés

5-Chargement des résultats sur athle.fr

5 points si le chargement est fait dans le délai demandé dans le cahier des charges (48h)

2 points si le chargement est fait au-delà des 48h mais avant 8 jours.

0 point si le classement n'est pas chargé ou trop tardivement.

Si le retard est imputable à un intervenant fédéral (officiel logica, demande du JA), il conviendra de mettre les 5 pts.

6 Le jury

0 point si le jury n'a pas été chargé sur athle.fr sous 48h ou si aucun des officiels n'est licencié.

2 points pour un starter licencié

1 point par chronométreur manuel licencié (maxi 2 pts)

2 points pour un juge arrivées licencié

2 points si l'équipe antidopage est complète avec des personnes diplômées (un délégué, 3 escortes hommes et 3 escortes femmes)

2 points pour un speaker licencié FFA

7- Prestataire de chronométrie agréé FFA

0 point si prestataire de chronométrie non agréé ou classements manuels

5 points si prestataire agréé

10 points si prestataire agréé avec un suivi live des résultats et des points intermédiaires.

Vérifiez l'agrément sur athle.fr : <https://bases.athle.fr/asp.net/liste.aspx?frmpostback=true&frmbase=contacts&frmmode=1&frmespace=0&frmdomaine=SOCIETE+CHRONOMETRIE&frmsousdomaine=&frmligue=&frmdepartement=&frmnom=&frmemail=>

[frmpostback=true&frmbase=contacts&frmmode=1&frmespace=0&frmdomaine=SOCIETE+CHRONOMETRIE&frmsousdomaine=&frmligue=&frmdepartement=&frmnom=&frmemail=](https://bases.athle.fr/asp.net/liste.aspx?frmpostback=true&frmbase=contacts&frmmode=1&frmespace=0&frmdomaine=SOCIETE+CHRONOMETRIE&frmsousdomaine=&frmligue=&frmdepartement=&frmnom=&frmemail=)

7- Dossards distinctifs Hommes-Femmes

5 points si couleur de fond du dossard différente entre les hommes et les femmes

3 points si séries de numéros distinctifs entre les hommes et les femmes

1 point si autre moyen distinctif entre les dossards des hommes et ceux des femmes

8-Avis du juge arbitre : notation de l'épreuve (maximum de 20 points)

Cet item est laissé à l'appréciation du juge arbitre et doit être compatible avec les données détaillées figurant dans le rapport.

0 à 5 points : qualité d'organisation très insuffisante, nombreux points à corriger ou à améliorer, avis très réservé sur l'attribution d'un label

6 à 10 points : qualité moyenne de l'organisation générale, plusieurs points importants à corriger, avis mitigé sur l'attribution d'un label ou proposition de rétrogradation d'un niveau de label

11 à 15 points : bonne organisation générale avec quelques points à améliorer, avis favorable sur l'attribution d'un label.

16 à 19 points : très bonne organisation, quelques conseils d'amélioration suggérés à l'initiative de l'organisateur, avis très favorable sur l'attribution d'un label égal ou supérieur si le niveau sportif le permet.

Merci d'apporter la plus grande attention à cette grille de cotation des courses que vous arbitrez.

Le groupe label de la CNR se réserve le droit de vérifier et rectifier éventuellement les données transmises.

Jury des épreuves à Label International, National et Régional cf guide des labels (rôle du club support). **En rouge le jury obligatoire**

Nom compétition: Trail des forts de Besançon

lieu: BESANCON ligue: BFC

Date format xx/xx/xxxx: 11/10/2020 département: 25

A remplir par l'organisateur et à remettre au JA avant la compétition. Ne pas oublier d'envoyer la version excel définitive à l'officiel logica pour la mise en ligne du jury.

Licence	Nom	Prenom	Fonction	Sous domaine	Diplôme
2068274	BAVEREL	Jean-Marie	Directeur de compétition		STD
371167	DESNOES	Christophe	Juge Arbitre Running		HSF
1040965	RABIER	Frederic	Juge Arbitre Running		JAR
124108	VALENTINI	Paul	Chronométreur Manuel		STD
233270	DARFIN	Jean-François	Chronométreur Manuel		JAD
124108	VALENTINI	Paul	Starter		STD
124108	VALENTINI	Paul	Juge aux arrivées		STD
	MARINES	Didier	Speaker		
	LIVE TRAIL		Société de chronométrie		
	SPORT16		Société d'inscriptions en ligne		
	LINTZ	Alexandre	Responsable départ		
2068274	BAVEREL	Jean-Marie	Délégué Contrôle anti dopage		
	EVARD	Marie-Jo	Escorte F	Assistant anti dopage	
	GRENIER-BOLEY	Andrée	Escorte F	Assistant anti dopage	
	VIEILLE FOUCAULT	Geneviève	Escorte F	Assistant anti dopage	
	LEGER	Jean	Escorte H	Assistant anti dopage	
	COMBEAU	Patrick	Escorte H	Assistant anti dopage	
	PONCOT	Daniel	Escorte H	Assistant anti dopage	

Résultats partiels

10/10/20 - Trail des forts de Besançon

BESANCON - BFC - 025 - Label National

53 KM | M | 53 KM | Chr : M | 53000 m | 10/10/2020

1	4:09:41	SANTIN Leandre	Asptt Besancon	025	BFC	SEM/96
2	4:17:17	BARONIAN Thibaut	Salomon Running			SEM/89
3	4:17:48	PECCATTE Florent	Club Alpin Francais Besancon			MOM/81
4	4:19:58	BALABAUD Thomas	Team Outdoor	091	I-F	SEM/92
5	4:31:35	BRULPORT David	Amicale Des Costhauts			SEM/91
6	4:34:43	COQUET Paul				SEM/95
7	4:35:02	MICHAUD Kevin	Brooks / Teamdhoublon			SEM/91
8	4:37:22	DUHAIL Nicolas	Team Outdoor Poli	075	I-F	SEM/91
9	4:37:37	DEVILLE CAVELLIN Mathieu	Team Trail Paris	075	I-F	SEM/87
10	4:42:35	VIEUILLE Sarah	Athle Vosges/la Sportiva	088	G-E	M0F/85
11	4:42:40	GUION Mickael	Atousport	042	ARA	SEM/87
12	4:44:22	MERCERET Romain				ESM/98
13	4:49:01	SHERPA Sange	Team Instinct			MOM/81
14	4:52:30	DUZELLIER Jean yves				M3M/70
15	4:54:27	SCHEUNEMANN Titouan	Besancon Triathlon			ESM/98
16	4:55:46	BLANDIN Guillaume	Compressport			MOM/83
17	4:57:52	SALANDIN Victor	Teamfreerunners			SEM/95
18	4:57:59	LEDANOIS Thibaut	Pays Saint-lois Athletisme	050	NOR	SEM/92
19	4:58:06	CHAMPENOIS Paul-bernard	Foulees Besancon			SEM/88
20	4:58:08	MARLIER Nathanael	Ac Chateinois-les-forges	090	BFC	M2M/73
21	4:58:27	REGNIER Johann	Dijon Singletrack			SEM/86
22	4:59:45	MANSIAT Teddy	Lons Athle 39	039	BFC	M1M/79
23	5:01:25	CHAGNON Damien	Autunrunning			MOM/85
24	5:01:52	CHATELAIN Gregoire	Fc Vaux La Trik			SEM/96
25	5:01:59	BENOIT Jerome				M1M/76
26	5:02:02	FOUQUET Loic	Athletic Brunoy Club / Team Ap	091	I-F	M1M/77
27	5:02:34	HAACK Jean-christophe	Pour Ma Boule Verte			SEM/87
28	5:02:37	DICONNE Thomas				SEM/87
29	5:02:51	BOUDON Gregory	Us Toul	054	G-E	MOM/82
30	5:03:48	LOYER Carine	Foulees Besancon			M0F/81
31	5:05:07	GABET Yann				M3M/70
32	5:06:02	PILLER Florian				MOM/82
33	5:07:04	PRADON Frederic	Team Outdoor Poli Athle 91	091	I-F	M1M/79
34	5:07:34	ROBELIN Benoit				SEM/90
35	5:07:58	WANNER Jeremy				SEM/94
36	5:08:22	LEGRAND Nicolas				MOM/82
37	5:09:17	POLIGNE Sylvain	Cercles Jules Ferry	035	BRE	M3M/70
38	5:09:42	PINNA Fabrice				MOM/82
39	5:09:57	FLEURY Jean christophe				M3M/70
40	5:10:06	FRANCINEAU Nicolas	Tete D'or Runners			M3M/68
41	5:11:55	JULIEN Stil-baudry				MOM/85
42	5:12:01	SITBON Laurent	Team Intersport Besancon			M2M/73
43	5:13:23	METTETAL Simon				ESM/00
44	5:14:04	GASSER Jose				M1M/77
45	5:14:45	GRILLOT Ludovic				MOM/83
46	5:14:51	DESPREZ Thomas	Jarrienne Des Cimes Maurienne	073	ARA	SEM/93
47	5:15:50	CANTENOT Gael				SEM/90
48	5:16:07	VADOT Nicolas				SEM/91
49	5:16:12	RENAUD Maxence				SEM/91
50	5:16:44	LECONTE Fabien				MOM/83

Annexe au rapport d'arbitrage officiel rédigé par

Christophe DESNOES
Officiel Fédéral Hors Stade

Conformément à la législation en vigueur et notamment la réglementation des manifestations Running adoptée par le Comité Directeur de la FFA du 7 juin 2019 applicable au 1er novembre 2020, cette annexe fait suite au déroulement de la course nature « Le Trail des Forts » à BESANÇON, label national inscrit au TTN 2020, qui s'est déroulé le dimanche 11 octobre 2020. En premier lieu elle vise les règles administratives (I), puis en second lieu s'intéresse aux règles techniques (II).

Assisté dans cette mission d'arbitrage par M. Frédéric RABIET, Officiel Régional Running désigné par sa CRR, nous avons pu à ce titre constater que de nombreuses conditions requises pour l'attribution du label étaient bien réunies sur une épreuve qui s'est déroulée sans incident et de manière correcte.

I. Règles administratives

A. Conditions d'inscriptions, bulletin et règlement gestion des inscriptions

Ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés âgés de plus de vingt ans, le règlement de l'épreuve mentionnait bien l'acceptation uniquement que d'un certificat médical avec toutes les mentions obligatoires en la matière, ou d'une licence de la Fédération Française d'Athlétisme ainsi que l'ensemble des licences des fédérations uniquement agréées et sur laquelle apparaissaient la non contre-indication à la pratique. Un paragraphe spécifique concernait la particularité des athlètes licenciés auprès d'une fédération étrangère. La législation en la matière était donc totalement respectée.

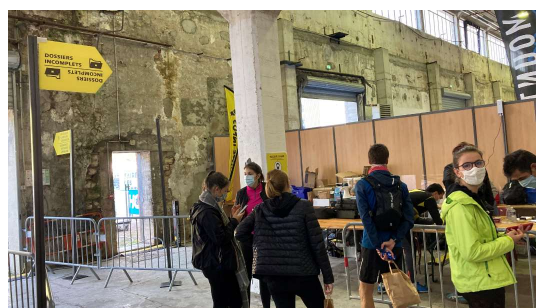
Les tarifs étaient de 42€ pour les mille premiers dossards, 46€ pour les deux mille suivants et 50€ au-delà. Conformément aux recommandations de la FFA liées à la crise sanitaire, aucune inscription sur place n'était possible cette année.

Aucun remboursement n'était possible pour quelque raison que ce soit sans souscription préalable à une assurance annulation d'un montant de 6€. Il était bien précisé également que toute rétrocession était interdite, responsabilisant ainsi le titulaire du dossard en cas d'incident. Un transfert de dossard était toutefois envisageable en passant par le site de l'épreuve jusqu'au 6 octobre 2020.

Véritable contrat liant l'organisateur et le compétiteur, je pouvais constater préalablement à la mission d'arbitrage que le bulletin d'inscription mentionnait bien l'acceptation du règlement de l'épreuve. A ce titre, je relevais que toutes les informations légales apparaissaient en matière d'assurances. L'information aujourd'hui importante des dispositions sur la Loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 dite « informatique et libertés » était présente. L'organisateur informait les participants qu'il possédait un fichier contenant des informations personnelles et qu'ils disposaient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles les concernant en envoyant un courrier sous n'importe quelle forme à l'organisateur. Il conviendrait également de **préciser** que les résultats étant publiés, les concurrents **peuvent s'y opposer**, notamment en utilisant l'adresse FFA cil@athle.fr prévue à cet effet.

B. Gestion des inscriptions

Les dossards étaient à retirer sur présentation d'un justificatif d'identité et d'une carte de retrait adressée par mail le samedi 10 octobre 2020 de 10h00 à 19h0 et le dimanche 11 octobre 2020 à partir de 06h30 à La Rodia. Lors de l'inscription les concurrents étaient invités à choisir un créneau horaire déterminé. Cette judicieuse initiative permettait d'éviter les files d'attente. Un circuit à sens unique était mis en place conformément aux recommandations de la FFA. Une signalétique rappelait les comportements à adopter. Du gel hydroalcoolique était à disposition de tous ainsi que des poubelles spécifiques. Le port du masque était obligatoire pour tous. Aucun affichage des dossards. Les bénévoles consultaient sur tablette le dossier du participant et lui remettait alors son dossard. En cas de litige, ils étaient dirigés vers un poste spécifique.



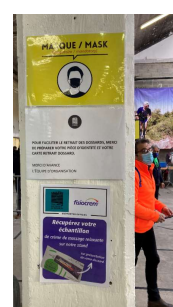
II. Règles techniques

A. Règles techniques générales

Sécurité

Le circuit empruntait des voies avec un usage privatif de la voie publique ou de priorités de passage uniquement et de passages. Pour la sécurité de tous, des signaleurs étaient bien présents et parfaitement identifiables par le port de gilets à haut pouvoir réfléchissant, conforme à l'article A. 331-39 du Code du Sport. L'ensemble du parcours était fléché à l'aide de panneaux directionnels, complété par du marquage au sol et de la rubalise. Les difficultés et dangers étaient également indiqués. Ce dispositif, le balisage informant à la fois les participants et les usagers et les commissaires en place assuraient ainsi une très bonne sécurité des concurrents sur un parcours ne présentant aucune ambiguïté pour les concurrents.

Concernant les mesures mises en place relatives à la crise sanitaire liée au Covid-19, les bénévoles rappelaient les consignes et respect des bonnes pratiques en la matière.





Service médical

L'organisation mettait en place un service médical tout à fait adapté, conforme à la réglementation. Le dispositif prévisionnel de secours de la CROIX-ROUGE FRANÇAISE comprenait 21 secouristes et 3 médecins. Outre leur présence sur la ligne d'arrivée où était installé le PC secours, ils étaient également répartis sur le circuit avec 4 défibrillateurs.

B. Règles techniques fédérales applicables aux manifestations organisées sous l'égide de la FFA

Matériel

obligatoire :

- système d'hydratation d'une contenance minimale d'un litre ;
- une réserve alimentaire ;
- un vêtement de pluie ;
- un sifflet ;
- une couverture de survie.

conseillé :

- un téléphone mobile.

interdit :

- bâtons de marche
- animaux accompagnateurs

Le règlement ne prévoyait qu'une seule sanction en cas de non-respect, la disqualification.

Dossards

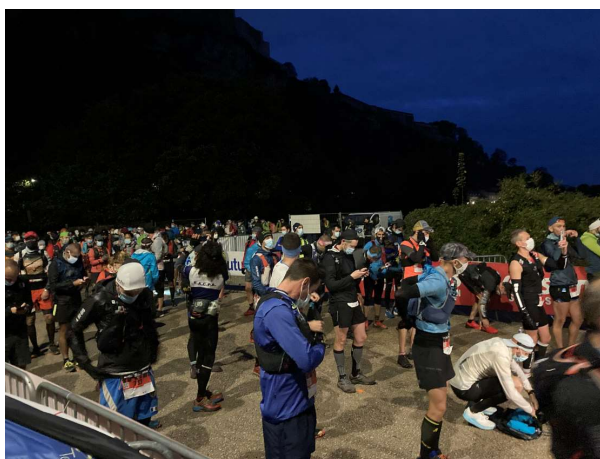
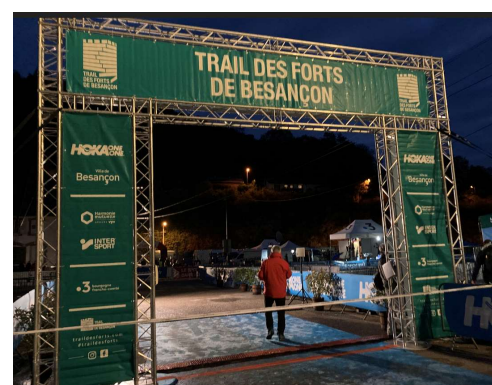
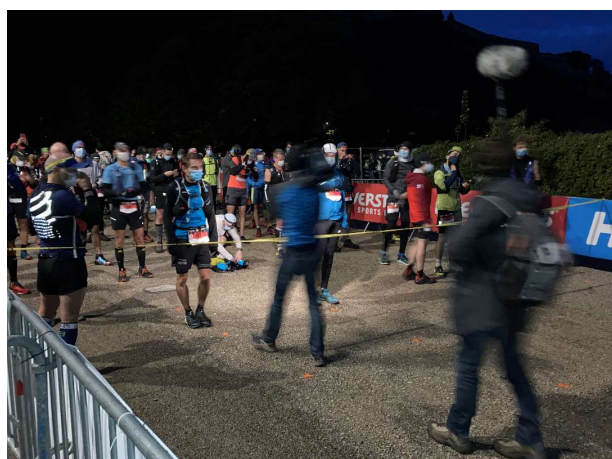
Les dossards hommes et femmes ne comportaient **aucun signe distinctif**. L'information concernant les nouvelles dispositions de la législation en la matière était donc faite lors de la réunion technique et ne pourra donc être ignorée lors des prochaines éditions.

Respect du parcours

Il nous était remis un exemplaire du parcours sur place et préalablement par courriel. S'agissant d'une épreuve nature en très grande majorité sur des chemins forestiers, aucune reconnaissance ne pouvait être envisagée. Le balisage composé de rubalises régulièrement accrochées, un marquage au sol et des panneaux indicateurs était selon moi parfait. Les dispositifs mis en place sur les bifurcations en fonction des distances étaient exceptionnels. La présence de bénévoles réactifs et habitués permettaient d'aiguiller de manière infaillible les athlètes qui n'auraient pu s'en prendre uniquement qu'à eux-même en cas d'erreur. Il était en la matière difficile de faire plus et mieux.

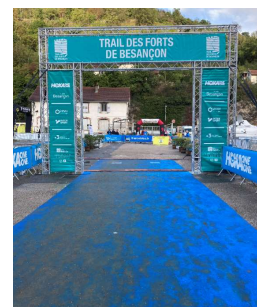
Départ / Arrivée

Le départ était géré de manière tout à fait correcte. Entourée de barrières type Vauban, il était impossible pour le public de circuler sur la zone et jusqu'à la ligne. Les compétiteurs étaient invités à se rendre derrière la ligne. Le départ était donné à 7 heures 30 (heures exacte prévue) par vagues lancées toutes les 4 minutes. Des points de couleur orange espacés tous les mètres étaient peints au sol. Les compétiteurs respectaient scrupuleusement cette mesure de distanciation.



La ligne d'arrivée suffisamment large était également protégée par les mêmes barrières Vauban.

Le port du masque était obligatoire pour tous sur ces zones départ et arrivée, facultatif sur le parcours pour les concurrents. Des bénévoles tenaient à disposition des masques pour les concurrents n'en disposant pas.



Postes de ravitaillement, respect de l'environnement

Aucun ravitaillement personnel n'était accepté. Quatre postes étaient positionnés sur le circuit, ainsi qu'un cinquième après la ligne d'arrivée où un sac complet individuel était remis, incluant le ravitaillement et la médaille. Ces postes permettaient aux athlètes une suffisance en approvisionnement. Ils étaient considérés en totale autonomie entre ces points.

Après chaque ravitaillement, des points de collecte de déchets étaient mis en place avec des sacs poubelles en plastique à disposition. Un concurrent pouvait être mis hors course en cas de ravitaillement hors zone ou de jet d'emballage en tous genres à plus de 100 mètres après la zone ravitaillement.

Tous les bénévoles étaient porteurs de masques sur ces points de ravitaillement. Il n'était pas obligatoire mais fortement recommandé pour les concurrents. Du gel hydro-alcoolique était une nouvelle fois à disposition. A noter que les organisateurs incitaient les participants à une certaine autonomie afin de diminuer les risques de propagation du virus et que les aires avaient été élargies afin de permettre une distanciation sociale.





Barrières horaires

5 barrières étaient prévues :

- Fort de Chaudanne : 10h00 – Km 11
- Avanne-Aveney : 12h00 – Km 24
- Beure : 14h45 – Km 41
- Chapelle des Buis : 15h45 – Km 46
- Citadelle : 16h45 – Km 51

Le règlement rapportait que tout concurrent passant au-delà d'une de ces cinq barrières horaires pouvait poursuivre mais était considéré « hors-course » et se trouvait sous sa propre responsabilité.

Accompagnateurs

Interdits sur le parcours par les organisateurs, je ne constatais la présence d'absolument aucun accompagnateur, à l'exception des zones de ravitaillement comme prévus sur les courses nature.

Anti dopage

Les locaux étaient implantés dans l'enceinte de la Rodia. **Le délégué ne présentait pas la qualification nécessaire et l'ensemble des escortes prévues n'était pas licencié FFA. Un rappel était fait lors de la réunion technique, ces faits pouvant constituer un cas de nullité de procédure pouvant entraîner de fait des poursuites pénales contre l'organisateur, personne morale.**

Jury / Arbitrage

A l'exception du délégué anti dopage et des escortes, le jury était partiellement complet. Une incompatibilité était relevé sur le fait que Paul VALENTINI, juge compétition, se voyait confier les missions de starter, chronométreur et juge arrivée. Le fait de starter et de chronométrer engendrait inévitablement un fort

décalage dans son chronométrage manuel. Il lui était également bien entendu impossible de réaliser des chronométrages et les relevés manuels du juge arrivée.

Deux véhicules avec chauffeurs étaient mis à notre disposition, permettant ainsi d'assurer trois points de contrôles sur le parcours.

Chronométrage

La chronométrie était assurée par la société Live Trail, société non répertoriée sur la liste des sociétés de chronométrie agréée FFA. Les résultats nous sont parvenus sur la ligne d'arrivée de manière très rapide, conformes à nos relevés. Les infrastructures mises en place me permettaient de procéder à la vérification des temps et classements en toute sérénité. Les résultats vérifiés ne faisaient pas l'objet d'un affichage conformément aux recommandations sanitaires. Aucune réclamation ne m'était adressée sur place.

Nous procédions à 4 points de contrôle aux Fort de Chaudanne, (KM 11), Fort de Avanne (KM 21,5), Fort de Fontain (KM 34) et au ravitaillement de La Chapelle des Buis (KM 43). Lors des deux premiers contrôles, le dossard 395 était pointé en 6ème position. Au 3ème pointage, et alors que les écarts augmentaient en raison de la distance et de la difficulté, le dossard 395 passait en 3ème position. Il était le seul dans cette situation, l'ordre de passage des points précédents se révélant quasi identique. Nous étions informés par des personnes dans le public que ce concurrent n'avait pas passé un fort, diminuant la distance de 500m environ. Nous rapportons ce fait à l'organisateur sur la ligne d'arrivée et sollicitons le commissaire sur la zone de coupe, ne pouvant nous baser sur le témoignage d'une personne extérieure à l'organisation et pouvant prendre partie. Étant impossible d'entrer en contact téléphonique avec le commissaire, nous prenions à part le concurrent sur la ligne d'arrivée passé en 5ème position. Spontanément, celui-ci reconnaissait son erreur, arguant avoir suivi ce qu'il pensait être un concurrent mais se révélant en fait une personne étrangère à l'épreuve. Il avait par la suite attendu afin de retrouver sa place. Vu la bonne foi du concurrent, vu la distance et le dénivelé de l'épreuve, nous décidions de manière collégiale de lui infliger une pénalité de 10 minutes, temps supérieur à celui gagné lors de la coupe et conforme à nos relevés. Il retrouvait de fait la 6ème place. Ce concurrent remerciait le jury, l'organisation et la fédération française d'athlétisme pour la décision prise.



CONCLUSION

Le Trail des Fort présente bien toutes les garanties d'une épreuve organisée avec sérieux et en majeure partie en adéquation avec la législation en vigueur. L'accueil des athlètes et des officiels, les conditions de courses, la qualité du parcours et surtout de l'équipe organisatrice me permettent de ne voir aucune opposition au renouvellement du label national sur cette épreuve inscrite au TTN.
Attention toutefois à la composition du jury sur les prochaines éditions.

Il convient également de saluer le fait que l'organisation a su mettre en œuvre toutes les mesures sanitaires nécessaires afin de permettre le maintien de cette manifestation sportive dans un contexte très difficile.

Christophe DESNOES
Officiel Fédéral Hors

